

Image not found or type unknown



Non livraison d'un appareil photo numerique

Par **raf_old**, le **18/07/2007 à 16:55**

Si je depose plainte pour non livraison d'un appareil photo numerique de 89.00 euros rn-
quelles seront les démarches a effectuer par la suite afin d'avoir gain de cause ?

Par **Jurigaby**, le **18/07/2007 à 17:28**

Bonjour.rnrn"On ne dépose pas plainte" pour un problème civil. Autrement dit, ne vous pointez pas au commissariat de police.rnrnIl vous faut vous rendre au greffe du juge de proximité près le tribunal d'instance et remplir une déclaration de saisine du juge.